



DÉBATS

de

l'Assemblée nationale

du

QUÉBEC

QUATRIÈME SESSION—28^e Législature

Le mardi 25 février 1969

Vol. 8 - N° I

Président : l'honorable Gérard Lebel

TABLE DES MATIÈRES

Discours inaugural	1
Bill 1 — Loi modifiant la loi des mines	
Ire lecture	2
Prise en considération du discours inaugural	3
Comités permanents	3
Ajournement	4

L'exemplaire, 35 cents—Par année, \$8—Chèque à l'ordre du Ministre des Finances. Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec.

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

PREMIÈRE SÉANCE

(Quinze heures six minutes)

M. LEBEL (président): A l'ordre! Madame, messieurs, l'honorable lieutenant-gouverneur va faire son entrée. Veuillez vous lever.

Discours inaugural

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR: Madame et messieurs de l'Assemblée nationale. Madam and Gentlemen of the National Assembly. C'est un moment historique que nous vivons aujourd'hui, alors que se réunit, pour la première fois, l'Assemblée nationale du Québec, devenue l'unique Chambre de notre Parlement.

Cet événement symbolise l'esprit nouveau de la communauté québécoise. Il constitue une étape dans la modernisation de nos institutions parlementaires.

Henceforth, greater emphasis will be placed upon efficiency. Not only the structure, but also the procedure will be both simplified and rendered more functional.

Tout cela devrait permettre d'imprimer à notre appareil législatif une cadence plus rapide et plus conforme aux exigences de la vie contemporaine. Une telle accélération s'impose d'autant plus que les responsabilités des législateurs ne cessent de s'accroître.

C'est ainsi que plusieurs commissions parlementaires ont dû poursuivre leur tâche, même après la fin de la dernière session. Je remercie tous ceux qui ont pris part à ces travaux.

We should not be surprised by the increase in the number and importance of these parliamentary committees which enable the members of this Assembly, the people themselves and the intermediary bodies to take a more active part in the various phases of the legislative process. They are indispensable elements in a democracy of participation.

Dans ce nouveau contexte, il va de soi que ce discours doit être autre chose qu'une nomenclature de lois. Il s'attachera plutôt à dégager l'essentiel des problèmes à résoudre et des priorités à établir, de façon à favoriser une recherche collective des meilleurs solutions.

Le Québec a été heureux de participer, avec les délégations du gouvernement fédéral et des autres Etats provinciaux, à une seconde réunion de la conférence constitutionnelle qui a eu lieu ces jours derniers à Ottawa.

Il se réjouit de ce que l'idée d'un réaménagement global de la constitution canadienne ait fait depuis quelque temps des progrès.

Votre gouvernement ne porterait pas un intérêt aussi vif aux travaux de cette conférence et de ses divers comités s'il n'avait encore l'espoir d'assumer l'épanouissement culturel et la croissance économique du Québec à l'intérieur d'une fédération canadienne. Il doit cependant constater qu'il reste beaucoup à faire pour harmoniser les conceptions qui s'affrontent au sujet des exigences du fédéralisme, spécialement en ce qui concerne le partage des pouvoirs et des sources de revenus.

Cette harmonisation ne peut progresser que dans un climat d'amitié et de confiance, climat qui dépend lui-même de la qualité du dialogue constitutionnel et aussi de la façon dont on continue d'appliquer la constitution présente en attendant l'issue des pourparlers.

Therefore, our parliamentary Committee on the Constitution still has a vital role to play, both in facilitating the choices which must be made with respect to the political structure of the Canada of tomorrow, and in defining and perfecting the internal constitution of Québec.

En utilisant pleinement les pouvoirs qu'elle possède déjà sur cette constitution interne, notre Législature peut en faire un puissant instrument d'affirmation et de progrès au service du Québec. Il faudra aviser aux meilleurs moyens d'y inclure une charte des droits de l'homme. Il faut déterminer aussi par quel mécanisme pourra s'exprimer à l'avenir la volonté souveraine du peuple québécois en matières constitutionnelles.

Une très haute priorité devra être accordée, cette année encore, aux affaires économiques. Les mesures adoptées l'an dernier pour stimuler les investissements créateurs d'emplois et de richesses ont déjà donné de très bons résultats. Mais d'autres efforts devront être poursuivis pour réduire le chômage, faciliter l'intégration de nos jeunes diplômés dans le monde du travail, stimuler le développement des régions les moins favorisées, accroître le revenu des agriculteurs et des travailleurs forestiers, mettre en pleine valeur notre capital touristique, assurer, en un mot, le progrès continu et bien équilibré de l'économie québécoise.

The State cannot attain these objectives solely by its own means. It must be able to rely on the concerted action of the vital energies of the people of Québec. Indeed prosperity is always dependent on the effort, ingenuity and enterprising spirit of the people, and their ability to pool their human and economic resources to create new means of production and new careers.

Si nous voulons multiplier chez nous les industries dont nous avons tant besoin, peut-être faudrait-il commencer par valoriser davantage

la fonction du chef d'entreprise, avec toutes les qualités qui s'y rattachent; goût du risque sain et productif, sens de l'efficacité, de l'action méthodique et des attitudes positives.

Il faut également comprendre que la paix sociale, l'ordre, la sécurité et la solidarité comptent parmi les plus puissants facteurs de progrès économique. On ne saurait permettre que ces biens collectifs dont dépend l'avenir de tout un peuple soient compromis par les gestes irresponsables de quelques individus.

Votre gouvernement continuera d'utiliser au maximum les ressources dont il dispose pour soutenir l'élan de la communauté québécoise dans tous les domaines, spécialement ceux de l'éducation, de la culture, de la santé et du bien-être. Il se rappellera toutefois que ses moyens, qui ne sont autres que ceux des contribuables, sont forcément limités, surtout dans l'état actuel du partage fiscal.

The Government therefore intends to maintain a constant and strict control over the sums which you will vote for the administration of the State, and fervently hopes that its example will be followed at all levels and more particularly by persons and institutions in receipt of aid from the public treasury.

Votre gouvernement est au service de tous les Québécois et il considère comme l'un de ses plus impérieux devoirs de favoriser le dialogue et la coopération entre les divers éléments de notre société. Il est convaincu qu'il n'existe aucun problème qui ne puisse être résolu dans un esprit vraiment communautaire, grâce aux qualités de mesure et de bon sens qui sont partie intégrante de l'héritage québécois.

« Madam and Gentlemen of the National Assembly,

May God enlighten you in your deliberations and bless Québec and its people. »

Madame et messieurs de l'Assemblée nationale.

Je prie Dieu de vous éclairer dans vos délibérations et de répandre l'abondance de ses bienfaits sur le Québec et sur ceux qui l'habitent.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

Je demande aux gens de la télévision de bien vouloir cesser leurs opérations.

A l'ordre! En vertu de nos règlements, tous les étrangers, même les journalistes, doivent quitter la salle à ce moment-ci. Seuls les députés doivent demeurer dans l'enceinte.

L'honorable premier ministre.

Bill 1

M. BERTRAND: M. le Président, conformément aux excellentes recommandations du comité des règlements, après rencontre avec le chef de l'Opposition et consultation des deux partis, je vous prierais d'appeler l'article 5, le premier bill qui, pour la première fois, comporte un article qui n'est pas seulement symbolique.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable ministre des Richesses naturelles propose la première lecture de la Loi modifiant la loi des mines.

L'honorable ministre des Richesses naturelles.

M. ALLARD: M. le Président, ce projet a pour but d'étendre au territoire visé par le Plan de développement de l'Est du Québec les dispositions exceptionnelles de la Loi des mines présentement applicables seulement au nord du 52e degré de latitude, lesquelles rendent un « claim » valide pendant vingt-quatre mois au lieu de douze et exigent dix heures d'ouvrage manuel au lieu de cinq comme somme minimale de travail exigible par acre ou fraction d'acre pendant les deux premières années pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de mise en valeur.

Ces dispositions deviendront applicables dans les districts électoraux de Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Îles-de-la-Madeleine, Kamouraska, Matane, Matapédia, Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

M. LESAGE: C'est pas mal mieux que le discours du trône.

M. LE PRÉSIDENT: La motion de première lecture sera-t-elle adoptée? Adopté.

M. LE SECRÉTAIRE ADJOINT: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. BERTRAND: M. le Président, je crois, à un signe de tête du chef de l'Opposition, avoir peut-être commis une erreur. Je le prierais de la corriger. Il a laissé entendre que ce n'était pas la première fois...

M. LESAGE: Non, en effet.

M. BERTRAND: ... alors, il l'aurait fait à deux reprises.

M. LESAGE: A une ou deux reprises. Certainement lors de la session spéciale concer-

nant la grève des traversiers de Lévis, alors que le service n'était pas encore gratuit.

M. BERTRAND: Oui, je voulais surtout dire à l'occasion de l'ouverture d'une session générale.

M. LESAGE : Très bien.

M. BERTRAND: Disons que nous avons tous deux rétabli la vérité.

M. LE PRESIDENT: La deuxième lecture à la séance suivante ou à une séance subséquente.

M. BERTRAND: No 6.

Prise en considération du discours inaugural

M. LE PRESIDENT: L'honorable premier ministre propose la prise en considération du discours inaugural. Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

M. BERTRAND: Demain à la prochaine séance, M. le Président, nous entendrons, à trois heures ou plus tard, le proposeur et le second. Numéro 7.

Comités permanents

M. LE PRESIDENT: L'honorable premier ministre propose l'institution des comités permanents. Cette motion sera-t-elle...

M. BERTRAND: M. le Président, je propose que les comités permanents suivants soient institués:

Un comité des privilèges et élections.
 Un comité des règlements.
 Un comité des comptes publics.
 Un comité des chemins de fer et autres moyens de communication.
 Un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation.
 Un comité des industries et du commerce.
 Un comité des relations industrielles.
 Un comité du code municipal.
 Un comité des bills privés en général.
 Un comité des bills publics en général.
 Un comité de la bibliothèque de la Législature.
 Un comité des impressions législatives.
 Un comité de l'éducation.
 Un comité des régies gouvernementales à caractère industriel et commercial.

Et, enfin, un comité des crédits de chaque ministère ainsi que de la législation, et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées ou qui sont de sa compétence, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont il aura besoin.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

M. BERTRAND: Numéro 8.

M. LE PRESIDENT: L'honorable premier ministre propose l'institution d'un comité spécial chargé de dresser une liste des membres de chaque comité permanent.

M. BERTRAND: M. le Président, je propose qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour choisir les membres ainsi que le président de chaque comité permanent dont la Chambre vient de décider la formation, et pour fixer le nombre des membres, ainsi que le quorum de chacun de ces comités.

Que MM. Bertrand, Cliche, Demers, Dozois, Gérin-Lajoie, Laporte, Lavoie (Wolfe), Lesage, Maltais (Limoilou), Paul et Pinard forment ledit comité spécial.

M. LAPORTE: Le député de Vaudreuil-Soulanges étant retenu à la maison par la maladie, je suggère que son nom soit remplacé par celui de M. Hyde.

M. BERTRAND: Que le nom de M. Hyde remplace celui de M. Gérin-Lajoie.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

M. BERTRAND: Le comité des onze, suivant l'habitude, est convoqué pour demain matin, à 9 h 30, à l'antichambre du bureau du premier ministre, au lieu habituel.

M. PAUL: J'ai l'honneur de proposer l'ajournement de la Chambre à demain après-midi, trois heures. Cette motion est-elle adoptée?

M. BERTRAND: C'est un lapsus. Elle est bonne.

M. PAUL: Je dois vous signaler que je ne suis pas encore tout à fait recyclé, que je souffre d'une déformation professionnelle, mais j'espère me corriger.

M. LAPORTE: Très bien. Nous prenons acte des aveux.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

La Chambre s'ajourne à demain après-midi, trois heures.

(Fin de la séance: 15 h 32)

**DEPUTES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
PROFESSION, AFFILIATION POLITIQUE**

<u>District-électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Abitibi-Est	Lucien Cliche	Avocat	Lib.
Abitibi-Ouest	Alcide Courcy	Agronome	Lib.
Ahuntsic	Jean-Paul Lefebvre	Administrateur scolaire	Lib.
Argenteuil	Zoël Saindon	Médecin	Lib.
Arthabaska	Roch Gardner	Professeur	U.N.
Bagot	Jean-Guy Cardinal	Notaire	U.N.
Beauce	Paul-E. Allard	Agent	U.N.
Beauharnois	Gérard Cadieux	Commerçant	Lib.
Bellechasse	Gabriel Loubier	Avocat	U.N.
Berthier	Guy Gauthier	Médecin	U.N.
Bonaventure	Gérard-D. Lévesque	Avocat et homme d'affaires	Lib.
Bourassa	Georges-E. Tremblay	Marchand industriel	Lib.
Bourget	Paul-Emile Sauvageau	Homme d'affaires	U.N.
Brôme	Glendon-Pettes Brown	Cultivateur	Lib.
Chambly	Pierre Laporte	Avocat et journaliste	Lib.
Champlain	Maurice Bellemare	Serre-freins	U.N.
Charlevoix	Raymond Mailloux	Homme d'affaires	Lib.
Châteauguay	George Kennedy	Comptable agréé	Lib.
Chauveau	François-Eugène Mathieu	Comptable agréé	U.N.
Chicoutimi	Jean-Noël Tremblay	Professeur	U.N.
Compton	Claude-G. Gosselin	Commerçant	U.N.
D'Arcy-McGee	Victor Goldbloom	Médecin	Lib.
Deux-Montagnes	Gaston Binette	Notaire	Lib.
Dorchester	Paul-Henri Picard	Assureur-vie	U.N.
Dorion	Siège vacant		
Drummond	Bernard Pinard	Avocat	Lib.

<u>District-électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Dubuc	Roch Boivin	Médecin	U.N.
Duplessis	Henri-L. Coiteux	Ingénieur forestier	Lib.
Fabre	Gilles Houde	Directeur d'éducation physique	Lib.
Frontenac	Fernand Grenier	Professeur	U.N.
Gaspé-Nord	François Gagnon	Gérant	Lib.
Gaspé-Sud	J.-Arthur-Guy Fortier	Médecin chirurgien	Lib.
Gatineau	Roy Fournier	Avocat	Lib.
Gouin	Yves Michaud	Journaliste	Lib.
Hull	Oswald Parent	Administrateur professionnel	Lib.
Huntingdon	Kenneth Fraser	Cultivateur	Lib.
Iberville	Alfred Croisetière	Expéditeur	U.N.
Iles-de-la-Madeleine	Louis-Philippe Lacroix	Comptable	Lib.
Jacques-Cartier	Noël St-Germain	Optométriste	Lib.
Jeanne-Mance	Aimé Brisson	Comptable agréé	Lib.
Jean-Talon	Henri Beaupré	Avocat	Lib.
Joliette	Pierre Roy	Assureur-vie	U.N.
Jonquière	Gérald Harvey	Comptable	Lib.
Kamouraska	Adélard D'Anjou	Industriel	U.N.
Labelle	Fernand Lafontaine	Ingénieur	U.N.
Lac St-Jean	J.-Léonce Desmeules	Entrepreneur	U.N.
Lafontaine	Jean-Paul Beaudry	Industriel	U.N.
L'Assomption	Robert Lussier	Médecin	U.N.
Laurier	René Levesque	Journaliste	Ind.
Laval	Jean-Noël Lavoie	Notaire	Lib.
Laviolette	André Leduc	Négociant en gros	U.N.
Lévis	Jean-Marie Morin	Professeur	U.N.
Limoilou	Armand Maltais	Avocat	U.N.
L'Islet	Fernand Lizotte	Médecin	U.N.
Lotbinière	René Bernatchez	Agronome	U.N.
Louis-Hébert	Jean Lesage	Avocat	Lib.
Maisonneuve	André Léveillé	Secrétaire exécutif	U.N.
Marguerite-Bourgeoys	Claire Kirkland-Casgrain	Avocate	Lib.
Maskinongé	Rémi Paul	Avocat	U.N.
Matane	Jean Bienvenue	Avocat	Lib.
Matapédia	Bona Arsenault	Journaliste et homme d'affaires	Lib.
Mégantic	Marc Bergeron	Avocat	U.N.
Mercier	Robert Bourassa	Avocat et économiste	Lib.
Missisquoi	Jean-Jacques Bertrand	Avocat	U.N.
Montcalm	Marcel Masse	Professeur	U.N.
Montmagny	Jean-Paul Cloutier	Comptable	U.N.
Montmorency	Gaston Tremblay	Médecin	Ind.
Napierville-Laprairie	Laurier Baillargeon	Industriel	Lib.
Nicolet	Clément Vincent	Cultivateur	U.N.
N.-D.-de-Grâce	William Tettley	Avocat	Lib.
Olier	Fernand Picard	Industriel	Lib.
Outremont	Jérôme Choquette	Avocat	Lib.
Papineau	Roland Théorêt	Notaire	U.N.
Pontiac	Raymond Johnston	Marchand	U.N.
Portneuf	Marcel-R. Plamondon	Courtier d'assurance agréé	U.N.
Richelieu	Maurice Martel	Pharmacien	U.N.
Richmond	J.-Emilien Lafrance	Agent d'immeubles	Lib.
Rimouski	Maurice Tessier	Avocat	Lib.
Rivière-du-Loup	Gérard Lebel	Avocat	U.N.

<u>District-électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Robert-Baldwin	Arthur-E. Séguin	Entraîneur	Lib.
Roberval	J.-Georges Tremblay dit Gauthier	Garagiste	U.N.
Rouville	Paul-Yvon Hamel	Agent d'affaires	U.N.
Rouyn-Noranda	P.-Antonio Flamand	Professeur	U.N.
Saguenay	Pierre Maltais	Avocat	Lib.
Sainte-Anne	Francis dit Frank Hanley	Agent	Ind.
Sainte-Marie	Edgar Charbonneau	Bijoutier	U.N.
Saint-Henri	Carmine dit Camille Martellani	Entrepreneur spécialisé	U.N.
Saint-Hyacinthe	Denis Bousquet	Professeur	U.N.
Saint-Jacques	Joseph-Paul Dozois	Courtier d'assurance	U.N.
Saint-Jean	Jérôme Proulx	Professeur	U.N.
Saint-Laurent	Léo Pearson	Instituteur	Lib.
Saint-Louis	Harry Blank	Avocat	Lib.
Saint-Maurice	Philippe Demers	Vétérinaire	U.N.
Saint-Sauveur	Francis Boudreau	Comptable	U.N.
Shefford	Armand Russell	Industriel	U.N.
Sherbrooke	Renald dit Raynald Fréchette	Avocat	U.N.
Stanstead	Georges Vaillancourt	Commerçant	Lib.
Taillon	Guy Leduc	Publicitaire	Lib.
Témiscamingue	Gilbert Théberge	Chirurgien dentiste	Lib.
Témiscouata	Montcalm Simard	Industriel	U.N.
Terrebonne	Hubert Murray	Ingénieur conseil	U.N.
Trois-Rivières	Yves Gabias	Avocat	U.N.
Vaudreuil-Soulanges	Paul-Gérin Lajoie	Avocat	Lib.
Verchères	Guy Lechasseur	Avocat	Lib.
Verdun	Claude Wagner	Avocat	Lib.
Westmount	J.-Richard Hyde	Avocat	Lib.
Wolfe	J.-Benoît-René Lavoie	Agent d'affaires	U.N.
Yamaska	Paul Shooner	Marchand	U.N.
Lib. Libéral			
U.N. Union Nationale			
Ind. Indépendant			